



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-404

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 8 juillet 2016 Direction générale Valorisation du territoire Mission attractivité et animation des réseaux économiques	Délibération N° 2016-404

Soutien à trois acteurs de l'économie numérique : SYRPIN, ECOM33 et CATS
Subventions - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Métropole de Bordeaux bénéficie aujourd’hui d’un positionnement solide en matière de numérique et d’un écosystème structuré :

- 7000 entreprises avec plus de 24000 salariés,
- un taux de croissance des effectifs privés 2009/2014 très dynamique : > 16% (*source URSAFF retravaillée par CMN Partner*),
- une présence d’acteurs historiques dans le domaine du numérique qui donnent une forte impulsion au secteur,
- la première communauté French Tech sur les réseaux sociaux, avec désormais près de 10 000 followers sur Twitter @frenchtechbdx.

Mais, il ne faut pas penser que le numérique pourrait se passer de l’humain : bien au contraire. Le développement de ce secteur sur notre territoire ne se fera qu’avec la combinaison de ces trois paramètres :

- de fortes personnalités parmi les entrepreneurs à l’origine d’entreprises en forte croissance et particulièrement bien positionnées dans leur secteur,
- des formations aux métiers du numérique, répondant à la tension sur certains profils de recrutement et au besoin continual de nouvelles compétences,
- des acteurs et associations fédérant les énergies, animant les réseaux entrepreneuriaux et facilitant l’innovation et le business.

Sur ce dernier point, trois structures, notamment, se distinguent sur le territoire :

- l’association SYRPIN (Syndicat régional des professionnels de l’informatique et du numérique) dans le domaine des technologies numériques et informatiques,
- l’association ECOM33 regroupant les acteurs du e-commerce et du commerce connecté,

- le CATS (Cluster aquitain du transmedia storytelling) dans le domaine du transmédia et des nouvelles formes de narration numérique.

- **Le SYRPIN sur le secteur des technologies informatiques et numériques**

Crée en 1967, le SYRPIN est une association au service des PME du territoire et a fonctionné pendant près de 50 ans sans discontinuité à l'initiative de l'écosystème d'abord informatique puis numérique. Il s'agit d'une première demande de subvention.

Le SYRPIN est membre de « France IT », de l'Alliance Numérique Aquitaine et du MEDEF (Mouvement des entreprises de France) Gironde. Il regroupe 64 membres, 10 bénévoles et a un salarié permanent en temps partiel en CDI (Contrat à durée indéterminée).

Les actions du SYRPIN s'articulent autour de 3 axes :

- emplois, métiers et compétences de demain
- compétitivité des entreprises
- veille et animation

Le SYRPIN travaille sur la formation et le renforcement de l'attrait des jeunes vers les filières numériques, agit pour la compétitivité des entreprises du numérique, la qualité des services des entreprises informatiques et leur rayonnement.

Dépenses 2016 SYRPIN	€ TTC	Recettes 2016 SYRPIN	€ TTC
60 – Achats Fournitures	1000	74 – Subventions Bordeaux Métropole Commune Autres	15 000 10 000 10 000
61 – Services extérieurs Assurances	100	75 – Autres produits Cotisations Autres	35 200 8 800
62 – Autres services Publicité, missions, réceptions	26 900		
63 – Impôts et Taxes	500		
64 – Charges de personnel	50 500		
TOTAL :	79 000	TOTAL :	79 000

La demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole est de 15 000 €. Au regard des contraintes budgétaires et de ses priorités, Bordeaux Métropole ajuste son aide à 10 000 € pour l'année 2016, charge à l'association de modifier son budget en conséquence ou de trouver d'autres sources de financement.

Cette subvention de 10 000 € à l'association SYRPIN représente 12,6% du budget global de l'association et la part de participations publiques est de 37,9%.

- **ECOM33 sur le e-commerce et le commerce connecté**

ECOM33 est une association née en 2011 ayant pour rôle de promouvoir le commerce connecté et de mobiliser les entreprises du numérique et du e-commerce. L'ambition de l'association est de fédérer les acteurs du e-commerce pour leur permettre de communiquer, de se développer, et d'échanger autour de thématiques directement liées à leurs enjeux.

Les actions de ECOM33 s'articulent autour de 2 axes :

- créer un réseau d'échanges professionnels pour répondre aux besoins spécifiques de la filière.
- organiser un salon Econnect dédié aux professionnels du commerce connecté le 8 avril 2016, en partenariat avec La Grande Jonction, organisée par la ville de Bordeaux dans le cadre de la Semaine Digitale.

Dépenses 2016 ECOM33	€ TTC	Recettes 2016 ECOM33	€ TTC
60 – Achats Etudes et prestations de services	41 000	70 – Ventes de produits Prestations de service	20 000
61 – Services extérieurs Location, entretien, assurances	4 000	74 – Subventions Région Bordeaux Métropole Commune	15 000 30 000 10 000
62 – Autres services Publicité, Missions, Divers	10 000	75 – Autres produits Cotisations	12 000
64 – Charges de personnel	32 000		
TOTAL :	87 000	TOTAL :	87 000

Deux demandes de subvention ont été faites auprès de Bordeaux Métropole :

- 15 000 € pour le fonctionnement
- 15 000 € pour une action spécifique : « le salon Econnect »

Au regard des contraintes budgétaires et de ses priorités, Bordeaux Métropole ajuste son aide à 15 000 € pour l'année 2016, charge à l'association de modifier son budget en conséquence ou de trouver d'autres sources de financement. Cette subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'association ECOM33 représente 17% du budget global de l'association et la part de participations publiques est de 40%.

• Le CATS sur le transmédia et les nouvelles formes de narration numérique

Le « Cluster aquitain du transmedia storytelling » ou CATS rassemble les professionnels des filières de l'audiovisuel, de l'animation, du jeu vidéo et du numérique, afin de promouvoir les expériences numériques innovantes et de favoriser l'émergence de projets transmédias collaboratifs.

Le CATS a été récemment créé, en 2015.

Les actions du CATS s'articulent autour de plusieurs axes :

- des ateliers et des conférences thématiques appelés Storycode
- une veille sectorielle inter-clusters
- un push des actualités des adhérents et des ressources documentaires
- un accompagnement sur les grands événements
- des offres d'emploi et de stage

Dépenses 2016 CATS	€ TTC	Recettes 2016 CATS	€ TTC
61 – Services extérieurs	1 000	74 – Subventions Région Bordeaux Métropole	6 500 30 000
62 – Autres services Publicité, missions, réceptions	12 100	75 – Autres produits Cotisations	1 500
64 – Charges de personnel	24 600	76 – Produits financiers	2 200
65 – Autres charges de gestion courante	2 000		
TOTAL :	39 700	TOTAL :	39 700

La demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole est de 30 000 €. Au regard des contraintes budgétaires et de ses priorités, Bordeaux Métropole ajuste son aide à 10 000 € pour l'année 2016, charge à l'association de modifier son budget en conséquence ou de trouver d'autres sources de financement.

Cette subvention de 10 000 € au Cluster CATS représente 25,1% du budget global de l'association et la part de participations publiques est de 41,6%.

- Modalités de versement des subventions pour les trois acteurs SYRPIN, ECOM33 et CATS :**

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, les subventions seront versées forfaitairement en une seule fois.

Obligations de l'organisme subventionné :

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement d'intervention relatif aux manifestations à caractère économique adopté par le Conseil de Communauté du 25 mai 2012 ;

VU les dispositions de l'article L.5217-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la transformation de la Communauté urbaine de Bordeaux en Métropole ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la demande formulée par SYRPIN en date du 10 septembre 2015 ;

VU les demandes formulées par ECOM33 en date du 4 septembre 215 ;

VU la demande formulée par CATS en date du 30 mai 2016 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention du cluster CATS et des associations SYRPIN et ECOM33 sont recevables dans la mesure où elles contribuent au développement de l'innovation et au développement économique en direction des startups et entreprises du territoire métropolitain.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de **10 000 €** en faveur du **SYRPIN** pour les actions « Compétences de demain » et « Compétitivité des entreprises ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention pour le SYRPIN.

Article 3 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de **15 000 €** en faveur de l'association **ECOM33** pour les actions « Echanges professionnels des e-commerçants ».

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention pour ECOM33.

Article 5 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de **10 000 €** en faveur du **CATS** pour les actions « Ateliers Storycode ».

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention pour le CATS.

Article 7 : d'imputer ces dépenses sur le budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Annexe 1 - Budget Prévisionnel

Dépenses 2016 SYRPIN	€ TTC	Recettes 2016 SYRPIN	€ TTC
60 – Achats Fournitures	1000	74 – Subventions Bordeaux Métropole Commune Autres	15 000 10 000 10 000
61 – Services extérieurs Assurances	100	75 – Autres produits Cotisations Autres	35 200 8 800
62 – Autres services Publicité, missions, réceptions	26 900		
63 – Impôts et Taxes	500		
64 – Charges de personnel	50 500		
TOTAL :	79 000	TOTAL :	79 000

Dépenses 2016 ECOM33	€ TTC	Recettes 2016 ECOM33	€ TTC
60 – Achats Etudes et prestations de services	41 000	70 – Ventes de produits Prestations de service	20 000
61 – Services extérieurs Location, entretien, assurances	4 000	74 – Subventions Région Bordeaux Métropole Commune	15 000 30 000 10 000
62 – Autres services Publicité, Missions, Divers	10 000	75 – Autres produits Cotisations	12 000
64 – Charges de personnel	32 000		
TOTAL :	87 000	TOTAL :	87 000

Dépenses 2016 CATS	€ TTC	Recettes 2016 CATS	€ TTC
61 – Services extérieurs	1 000	74 – Subventions Région Bordeaux Métropole	6 500 30 000
62 – Autres services Publicité, missions, réceptions	12 100	75 – Autres produits Cotisations	1 500
64 – Charges de personnel	24 600	76 – Produits financiers	2 200
65 – Autres charges de gestion courante	2 000		
TOTAL :	39 700	TOTAL :	39 700

Annexe 2
Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1.Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2.Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3.Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | là

Signature :

Annexe 3
Coordonnées bancaires

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2016	Madame Virginie CALMELS